

Testo Industrial Services – Code de bonne conduite

Code de bonne conduite Testo Industrial Services

Contenu

1. Préambule	3
2. Comportement dans l'environnement professionnel	3
2.1 Nos collaborateurs:trices... ..	3
2.2 Nos dirigeants... ..	3
2.3 Concurrence loyale et législation antitrust.	4
2.4 Prévention des conflits d'intérêts.	4
2.5 Détournement de fonds/fraude.	4
3. Comportement envers les Collaborateurs	4
3.1 Droits de l'homme.	5
3.2 Égalité des chances.	5
3.3 Protection du travail et de la santé.....	5
3.4 Salaire minimum.	5
3.5 Renforcer les droits des femmes.....	5
3.6 Liberté d'association	5
4. Comportement au sein de la société	6
4.1 Règles de conduite	6
4.2 Protection de l'environnement et développement durable	6
4.3 Travail des enfants et travail forcé.....	6
4.4 Responsabilité financière	6
5. Protection des données	7
5.1 Données personnelles.....	7
5.2 Informations confidentielles.	7

Code de bonne conduite Testo Industrial Services

1. Préambule

Ce code de bonne conduite décrit l'image de soi et les principes de base de Testo Industrial Services AG en ce qui concerne le comportement éthique et moral dans l'environnement commercial. En tant qu'entreprise active dans le monde entier, Testo Industrial Services AG entretient de nombreuses relations commerciales différentes. Pour cette raison, ce Code de bonne conduite définit des standards, des règles et des directives pour les processus commerciaux. Ces principes se fondent notamment sur les lois et réglementations nationales ainsi que sur des conventions internationales telles que la déclaration universelle des droits de l'homme et les principes directeurs relatifs aux droits de l'enfant des Nations unies, les normes internationales du travail de l'Organisation internationale du travail et le Pacte mondial des Nations unies, et s'applique à tous les collaborateurs de Testo Industrial Services AG, indépendamment de la fonction individuelle, de la position/du poste ou du site.

Tous les collaborateurs de Testo Industrial Services AG s'engagent à respecter intégralement et à tout moment les directives et principes de base suivants dans leurs actions et à ne pas les enfreindre.

Notre code de bonne conduite est continuellement revu à la lumière des évolutions nationales et internationales et adapté si nécessaire.

2. Comportement dans l'environnement professionnel

2.1 Nos collaborateurs:trices...

- comprennent et respectent toutes les lois et réglementations applicables à leur domaine d'activité.
- signalent à l'équipe Compliance chez Testo toute violation réelle ou suspectée de la loi, du présent Code de conduite ou d'autres directives, ainsi que tout doute sur la régularité d'une pratique commerciale.
- Ont la garantie absolue d'une totale confidentialité.

En cas de doute, les questions suivantes aident à choisir correctement son propre comportement :

- L'action que je prévois d'entreprendre est-elle légale et n'enfreint-elle pas le Code de conduite ou d'autres directives ?
- Mon action est-elle en accord avec les valeurs de Testo Industrial Services AG ?
- L'action porterait-elle atteinte à la réputation de Testo Industrial Services AG ?
- Est-ce que je mets en jeu mon intégrité ou l'intégrité de Testo Industrial Services AG ?
- Mon action est-elle exempte de tout conflit d'intérêt ?
- Comment me sentirais-je si mon action était rendue publique ?

2.2 Nos dirigeants...

... ont d'autres responsabilités en plus de celles de nos collaborateurs:trices et,

- s'assurent que les personnes sous leur responsabilité comprennent et appliquent les lois pertinentes ainsi que les règles de ce Code de Conduite.
- veillent au respect des lois dans leur domaine de responsabilité et encouragent une culture de confiance, d'honnêteté et de respect des lois et des règles.
- prennent des mesures immédiates et appropriées lorsqu'une violation réelle ou présumée est portée à leur attention.

Code de bonne conduite Testo Industrial Services

2.3 Concurrence loyale et législation antitrust

Testo Industrial Services AG se comporte de manière loyale face à la concurrence et respecte les dispositions légales applicables qui protègent la libre concurrence. En outre, il n'y aura pas d'accords sur les prix, d'autres accords ou de pratiques concertées avec d'autres entreprises qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser la concurrence conformément aux règles applicables en matière d'ententes.

Cette attitude est également exigée de nos partenaires commerciaux.

Les collaborateurs de Testo Industrial Services AG ne doivent jamais offrir, promettre, distribuer, accepter ou demander des pots-de-vin, des dessous-de-table ou tout autre type de paiement ou d'avantage inapproprié. Toute forme d'attention ne doit jamais avoir pour but de s'assurer des avantages illégaux ou d'obtenir un traitement préférentiel.

2.4 Prévention des conflits d'intérêts

Afin de pouvoir agir à tout moment dans le meilleur intérêt de l'entreprise, les collaborateurs s'assurent que les influences ou intérêts extérieurs n'entrent pas en conflit avec leurs obligations envers Testo Industrial Services AG.

Les relations particulières avec les concurrents, les fournisseurs, les clients ou les partenaires commerciaux comportent un risque de conflit d'intérêts. C'est pourquoi de telles situations doivent être signalées au supérieur hiérarchique direct et obligatoirement, au service juridique de Testo SE & Co. KGaA (legal@testo.de) dans la mesure où les collaborateurs peuvent eux-mêmes influencer sur les relations avec ces entreprises.

2.5 Détournement de fonds/fraude

Le détournement ou l'escroquerie est une tromperie intentionnelle dans le but de s'enrichir personnellement ou d'obtenir un avantage illégitime. Testo Industrial Services AG s'est engagée à respecter les lois relatives à la lutte contre la fraude, c'est pourquoi aucune forme de fraude ou de détournement n'est tolérée.

3. Comportement envers les Collaborateurs

3.1 Droits de l'Homme

Nous nous engageons à respecter les normes sociales et de travail internationalement reconnues, à traiter nos semblables avec respect et à respecter les droits de l'homme. Les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (ILO), nous fournissent à cet égard une orientation importante, notamment en ce qui concerne les droits des minorités et des peuples indigènes. Nous nous efforçons d'apporter une contribution positive au respect des droits de l'homme et au bien-être des personnes. Dans nos activités commerciales, nous veillons donc toujours à ne pas provoquer de violations des droits de l'homme ni à y contribuer indirectement. Nous comptons sur nos partenaires commerciaux et attendons d'eux qu'ils respectent également les droits de l'homme ainsi que les normes sociales et de travail internationales qui s'y rapportent.

Code de bonne conduite Testo Industrial Services

3.2 Égalité des chances

De plus, nous nous engageons à respecter l'égalité des chances. Il n'y a pas d'inégalité de traitement ou de dénigrement sur la base du sexe, de la nationalité, de l'origine ethnique, de la culture, de la religion ou des convictions. Il en va de même pour l'identité sexuelle, l'âge, la constitution physique, l'apparence ou tout autre motif tombant sous le coup de l'interdiction de discrimination de l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme. La diversité, l'égalité et l'inclusion sont vécues activement. Testo Industrial Services s'engage à recruter de manière éthique, en évaluant les candidats sans discrimination ni préjugés. L'intégrité, la transparence, la confiance et la performance sont au premier plan.

3.3 Protection du travail et de la santé

Au minimum, les normes nationales respectives pour un environnement de travail sûr et hygiénique sont respectées. Dans ce cadre, Testo Industrial Services AG prend des mesures préventives appropriées pour garantir la santé et la sécurité sur le lieu de travail, afin de pouvoir assurer des conditions d'emploi respectueuses de la santé.

3.4 Salaire minimum

La société Testo Industrial Services AG rémunère ses collaborateurs de manière équitable. Toutes les réglementations relatives au salaire minimum sont respectées.

3.5 Renforcer les droits des femmes

Testo Industrial Services est convaincue que l'autonomisation des femmes (conformément aux principes des Nations unies) pour leur permettre de participer pleinement à la vie économique dans tous les secteurs est essentielle pour construire une société prospère et améliorer la qualité de vie des femmes, des hommes, des familles et des communautés.

3.6 Liberté d'association

Testo Industrial Services GmbH reconnaît le droit à la liberté d'association et à la négociation collective dans le cadre des dispositions légales. Nous respectons le droit des collaborateurs de fonder des organisations de leur choix, d'y adhérer, de mener des négociations collectives et de faire grève.

Nous ne désavantagerons pas, ni ne favoriserons les employés en raison de la création, de l'adhésion ou de l'affiliation à une telle organisation.

Code de bonne conduite Testo Industrial Services

4. Comportement au sein de la société

4.1 Règles de conduite

Testo Industrial Services AG n'autorise aucune forme de discrimination (par ex. en raison du sexe, de l'âge, de l'origine ethnique, de la religion, de l'origine nationale, d'un handicap/d'une maladie, de l'orientation sexuelle).

Nous continuons à interdire toute forme de harcèlement de la part des employés et des supérieurs. La violence, les abus, le harcèlement et les comportements agressifs sous toutes leurs formes ne sont pas tolérés.

Nous n'utilisons pas les ressources de l'entreprise à des fins qui enfreignent les lois en vigueur ou tout type de politique de l'entreprise.

4.2 Protection de l'environnement et développement durable

La protection de l'environnement est une mission de l'entreprise et notre responsabilité sociale. Nous nous engageons à améliorer l'efficacité énergétique et à protéger le climat, à utiliser au mieux nos ressources tout au long de la chaîne de valeur et à agir de manière responsable, tant dans la prestation de nos services que dans le transport de tout article.

Nous nous engageons à respecter toutes les lois et ordonnances relatives à la protection de l'environnement qui nous concernent, ainsi que les normes internationales en matière de protection de l'environnement, et à mettre en place un système de gestion de l'environnement approprié, qui réponde entre autres aux exigences de la législation sur les déchets et de la protection contre les nuisances et la pollution des eaux. Nous protégeons les habitats naturels et la biodiversité. Nous réduisons les émissions de CO₂ et respectons la directive sur le reporting « Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) » en matière de durabilité des entreprises (CSRD), y compris le reporting des émissions de gaz à effet de serre. De même, nous veillons à ce que nos activités ne nuisent pas à la qualité de l'air).

Nous évitons en outre les risques pour les personnes et l'environnement et limitons autant que possible les effets sur l'environnement. Les processus, les sites et les moyens d'exploitation sont conformes aux dispositions légales et aux normes applicables en matière de protection contre l'incendie et de protection de l'environnement.

Nous nous engageons à respecter les droits d'autrui sur les terres, les forêts et les eaux et à ne pas participer à l'expulsion illégale ou à la privation illégale de terres, de forêts et d'eaux lors d'une acquisition, d'une construction ou de toute autre utilisation.

4.3 Travail des enfants et travail forcé

Testo Industrial Services AG condamne et interdit par principe le travail des enfants et toute forme de travail forcé ou obligatoire. Nous n'employons que des personnes ayant atteint l'âge minimum requis pour effectuer un travail, conformément à la législation nationale en vigueur. Cette attitude est également exigée de nos partenaires commerciaux.

4.4 Responsabilité financière

En ce qui concerne la présentation des comptes, nous appliquons les lois en vigueur et les normes reconnues. Notre objectif est de fournir des informations transparentes et précises en continu et en temps réel. La responsabilité financière et les rapports reflètent la situation réelle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Testo Industrial Services.

Code de bonne conduite Testo Industrial Services

5. Protection des données

5.1 Données personnelles

Testo Industrial Services AG s'assure à tout moment que les directives locales et nationales en vigueur concernant la collecte, l'enregistrement, le traitement et l'utilisation des données personnelles sont respectées. Cela ne concerne pas seulement les données personnelles des collaborateurs, mais aussi celles des services externes tels que les clients, les fournisseurs et les candidats. Les données qui nous sont confiées ne sont utilisées qu'à des fins déterminées et légitimes. Une transmission non autorisée de ces données n'a pas lieu. Tous les collaborateurs/trices ayant accès à des données sensibles sont tenus de respecter la confidentialité de ces données.

5.2 Informations confidentielles

La transmission d'informations dépassant les règles du niveau de confidentialité respectif peut avoir des conséquences importantes pour la Testo Industrial Services AG. En font partie entre autres la position avantageuse d'un concurrent sur la base d'informations concernant des nouveaux produits prévus, des calculs ou des actions de commercialisation de la Testo Industrial Services AG.

Pour protéger les données confidentielles de l'entreprise et des personnes, toutes les informations sont classées en trois catégories de différents niveaux de confidentialité. Le respect de ces règles de confidentialité assure le succès de l'entreprise et protège la sphère privée des collaborateurs.

Testo Industrial Services AG
Gewerbstrasse 12a
8132 Egg

Fon +41 43 277-1030
Fax +41 43 277-1031
E-Mail info@testotis.ch

www.testotis.ch

directement vers
www.testotis.ch

